



Communiqué

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE ANNONCE L'ÉMISSION D'UN NOUVEAU PRODUIT D'INVESTISSEMENT EN ARGENT

Ne pas distribuer aux services de fil de presse des États-Unis ni diffuser aux États-Unis

OTTAWA, Ontario, le 16 octobre 2012 — La Monnaie royale canadienne (la « Monnaie ») a le plaisir d'annoncer un appel public à l'épargne portant sur des Reçus de transactions boursières (RTB) dans le cadre de son nouveau Programme Réserve d'argent canadienne (le « placement »). Chaque RTB témoigne de la propriété d'un produit d'investissement en argent détenu dans les installations de la Monnaie. Le programme Réserve d'argent canadienne reflète une nouvelle expansion des activités fructueuses de la ligne commerciale des produits d'investissement et des services d'affinage de la Monnaie.

« Nous croyons que ce nouveau programme s'appuiera sur notre solide réputation en tant que dépositaire de métaux précieux de classe mondiale pour lancer sur le marché un produit d'investissement en argent selon une l'approche à la fois créative et innovatrice », a déclaré Ian E. Bennett, président de la Monnaie royale canadienne. « Forts de la réussite de notre Réserve d'or canadienne, nous sommes fiers d'offrir aux investisseurs un moyen tout aussi pratique, efficace et sûr d'investir dans l'argent et d'en être propriétaire. »

À la différence des autres produits d'investissement en argent, les RTB permettent à leurs titulaires d'être directement propriétaires d'argent, plutôt que de détenir une participation ou une action dans une entité qui est propriétaire de l'argent. Le produit net du placement sera affecté à l'achat d'argent pour le compte des titulaires initiaux des RTB, au cours au comptant de l'argent à la date de clôture du placement (« date de clôture »). Sous réserve de certaines conditions, les titulaires de RTB pourront choisir d'échanger leurs RTB contre de l'argent sous forme de lingots en argent pur à 99,9 % ou de pièces Feuilles d'érable en argent pur à 99,99 %, ou contre une somme en espèces ajustée selon le cours futur de l'argent ou du marché des RTB.

Selon la conjoncture du marché, le placement vise une valeur approximative de 100 M \$CAN. Le prix d'émission d'un RTB est établi à 20 \$CAN ou l'équivalent en \$US, et le droit à de l'argent conféré par chaque RTB sera déterminé à la date de clôture. De ce droit seront déduits quotidiennement les frais de gestion annuels, s'élevant 0,45 %.

Sous réserve de la satisfaction de certaines conditions, l'inscription des RTB à la cote de la Bourse de Toronto a été approuvée et les RTB y seront négociés à compter de la date de clôture. Ils seront cotés en dollars canadiens et américains et seront négociés dans l'une ou l'autre de ces devises.

Le placement est réalisé par un syndicat de placeurs pour compte codirigé par Valeurs Mobilières TD Inc. et Financière Banque Nationale Inc.

La clôture devrait avoir lieu au cours de la semaine du 5 novembre 2012. Le placement se fera sans prospectus, conformément aux conditions d'une ordonnance de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario datée du 12 octobre 2012.

Les RTB n'ont pas été inscrits aux termes de la loi américaine intitulée *Securities Act of 1933* telle qu'elle a été modifiée, ni ne le seront, et ne peuvent pas être proposés ni vendus aux États-Unis en l'absence d'une inscription ou d'une exemption applicable aux exigences d'enregistrement. Le présent communiqué ne constitue pas une proposition de vente ni une sollicitation d'achat, et il n'y aura aucune proposition, sollicitation ni vente de RTB dans un territoire où une telle proposition, sollicitation ou vente serait illégale.

Investir dans des RTB implique certains risques, en particulier ceux qui découlent de la fluctuation du cours de l'argent. Le Bulletin d'information en date du 16 octobre 2012 (le « Bulletin d'information ») contient une description détaillée de ces risques ainsi que d'autres renseignements importants sur les RTB et la Réserve d'argent canadienne. Les investisseurs potentiels dans les RTB devraient passer attentivement en revue les facteurs établis dans le Bulletin d'information, dont un exemplaire peut être obtenu en communiquant avec Valeurs Mobilières TD Inc. (à l'attention de Symcor, NPM – courriel : sdccconfirms@td.com, tél. : 289-360-2009). Les titulaires de RTB n'auront aucun recours contre la Monnaie royale canadienne ni le gouvernement du Canada en cas de perte de leur investissement.

À propos de la Monnaie royale canadienne

La Monnaie royale canadienne est la société d'État responsable de la production et de la distribution des pièces de circulation canadiennes. Titulaire de l'accréditation ISO 9001-2008, la Monnaie est reconnue comme l'un des établissements de monnayage les plus importants et les plus polyvalents au monde. Elle propose toute une gamme de produits spécialisés de très grande qualité et des services connexes à l'échelle internationale. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant la Monnaie et ses produits et services, visitez le site www.monnaie.ca.

Ce communiqué contient des énoncés et des renseignements de nature prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières en vigueur (les « renseignements de nature prospective »). Les renseignements de nature prospective contenus dans ce communiqué comprennent, sans s'y limiter, des énoncés concernant les modalités du placement et sont donnés conformément aux règles d'exonération de toute loi sur les valeurs mobilières applicable au Canada. Les termes « anticiper », « croire », « budget », « pouvoir », « estimations », « s'attendre à », « prévoir », « viser », « plans », « projets », « calendrier », « devoir » et autres mots similaires visent souvent à déterminer les renseignements de nature prospective, bien que ces renseignements ne contiennent pas toujours ces mots. Les renseignements de nature prospective s'appuient sur les opinions actuelles de la direction et sont fondés sur des hypothèses que la direction de la Monnaie a formulées en regard des renseignements dont elle dispose. Bien que la Monnaie estime que les renseignements de nature prospective reposent sur des informations et des hypothèses qui sont à jour, raisonnables et complètes, ces renseignements sont nécessairement assujettis à certains risques et à certaines incertitudes. Pour obtenir de l'information supplémentaire sur les facteurs de risque qui pourraient influencer sur les RTB, sur le Programme Réserve d'argent canadienne ou sur la Monnaie, il convient de consulter le Bulletin d'information qu'il est possible de se procurer de la manière décrite ci-dessus.

Sauf dans les cas prévus par la loi, la Monnaie ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser tout renseignement de nature prospective à la lumière de nouvelles données, d'événements futurs ou de tout autre facteur qui pourrait modifier cette information après la date du présent communiqué.

Réserve d'argent canadienne, RTB et Reçus de transactions boursières sont des marques officielles de la Monnaie royale canadienne – Tous droits réservés.

-30-

Renseignements :

Médias

Christine Aquino
Directrice des communications
Monnaie royale canadienne
aquino@monnaie.ca
613-993-9999

Relations avec les investisseurs

Steve Higgins
Chef principal, Réglementation des RTB et relations avec les investisseurs
Monnaie royale canadienne
reserve@monnaie.ca
1-866-677-1477